

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNE
DE
MARSAC-SUR-DON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 3 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois mars à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire de MARSAC-SUR-DON.

DATE DE CONVOCATION : 24 février 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 19
PRÉSENTS : 16
REPRESENTÉS : 3
ABSENTS : 0
VOTANTS : 19

PRÉSENTS : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mme BOURDEAU Odile, Mme FIOT Nathalie, Mme HEUZE Jacqueline, Mme MONNIER Sarah, Mme TEMPLE Aurélie, Mme SALMON Karen, Mme WEILAND Coralie, M. COUROUSSÉ Gilles, M. GAIGARD Dominique, M. LE CALOCH Christian, M. POUPARD Dominique, M. ROPTIN Michel, M. ROUILLON Gérard, M. TISSOT Yves, M. VICET Régis.

EXCUSÉS : M. JACQMIN Philippe, (*pouvoir à M. LE CALOCH Christian*), Mme PINSON-LERAY Géraldine (*pouvoir à M. de TROGOFF Hervé*), Mme DELORME Julie (*pouvoir à Mme FIOT Nathalie*).

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BOURDEAU Odile

2023_005 – Vote des subventions 2023 aux associations

Monsieur Gilles COUROUSSE, adjoint à la Vie associative, culturelle et sportive, présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2023 :

Nom de l'association	Montant sollicité	Montant proposé 2023
La Cabane	37 904 €	37 904 €
TTM	200 €	150 €
ASM	4 000 €	3 000 €
AHCM	200 €	200 €
APEL Saint-Léger	150 €	110 €
Amicale Laïque	150 €	110 €
Bouquets marsacais	100 €	110 €
Bricoler Don Couture	120 €	110 €
CALM	110 €	110 €
Caisses à Savon Marsacaises	200 €	110 €

.../...

Don Qui Chante	150 €	110 €
Club du Don	150 €	110 €
Entraid Addict 44	150 €	110 €
Société de chasse	200 €	110 €
Etoile Cycliste du Don	600 €	600 €
Total		42 954 €

Nom de l'association	Montant sollicité	Montant proposé 2023
ADAR 44	2 438 €	100 €
Comice Agricole Intercantonal	100 €	100 €
RESTO DU CŒUR	2 000 €	200 €
RÊVES DE CLOWN	Non indiqué	100 €
Don du Sang Nozay et sa région	100 €	100 €
Secours Catholique	Non indiqué	100 €
Total		700 €

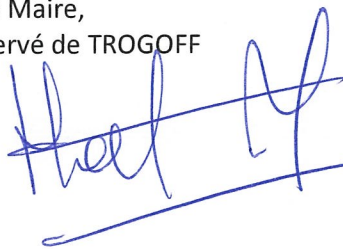
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission vie associative, culturelle et sportive du 7 février 2023 ;

Le Conseil municipal décide d'approuver les subventions 2023 ci-dessus énoncées.

Vote
Nombre de voix exprimé :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Extrait certifié conforme,
Fait à MARSAC-SUR-DON, le 14 mars 2023,
Le Maire,
Hervé de TROGOFF




Le Secrétaire de séance,
Odile BOURDEAU



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le
- la transmission au contrôle de légalité le

16 MARS 2023

16 MARS 2023